

## CHAPITRE 3 – LES GRANDS COURANTS DE LA PENSÉE SOCIOLOGIQUE

### DOSSIER DOCUMENTAIRE – INTRODUCTION

#### **Introduction – Trois précurseurs de la pensée sociologique**

La sociologie est une science récente, qui ne s'est imposée qu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, d'abord en France, et dont les résultats restent particulièrement débattus, encore aujourd'hui. L'avènement d'une nouvelle discipline est souvent rendu possible par la persistance de problèmes non résolus jusqu'alors par les disciplines existantes.

Pour saisir les conditions dans lesquelles la sociologie s'est constituée comme une discipline à part entière, il faut saisir les grandes questions – les grands problèmes – qui se posaient en France entre les XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècle, et qui ont nécessité de forger des nouveaux outils intellectuels. La question de l'apparition de la sociologie est donc intrinsèquement liée aux conditions sociales et historiques de la France des XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècle, qui ont suscité le besoin de faire apparaître de nouvelles réponses à de nouvelles questions.

#### 1. Charles Louis de Secondat, Baron de Montesquieu: le premier sociologue ?

D'abord, le XVIII<sup>ème</sup> siècle voit progressivement l'ordre social traditionnel s'effriter pour aboutir à l'écroulement de l'Ancien Régime, symbolisé par la Révolution Française et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789). Tout l'ordre politique est à repenser et à reconstruire. La légitimité politique ne relève plus du Roi, mais de la Nation, et l'ordre politique laisse une place éminente à l'individu, disposant de « droits naturels » qui le protègent de l'arbitraire de l'État.

Les philosophes dits des « Lumières » ouvrent la voie à une recherche sur les fondements rationnels de la société. L'œuvre de Montesquieu (1689 – 1755) en est une des illustrations les plus célèbres. Dans *Les Étapes de la pensée sociologique* (1967), le philosophe Raymond Aron fait remonter les débuts de la sociologie à l'œuvre de Montesquieu.

Déjà, dans ses *Lettres Persanes* (1721), il adoptait une perspective comparative et s'interrogeait sur la force des habitudes. Les deux héros persans, Usbek et Rika, racontent à travers des lettres à leurs amis l'étonnement que suscite chez eux l'observation des habitudes parisiennes. Ce décalage permet de montrer à quel point des comportements qui paraissent à chacun naturels, comme allant de soi, ne sont en fait que le résultat de conventions, parfois arbitraires, et susceptibles d'évoluer dans le temps.

#### Document 1 : Extraits de *L'Esprit des lois* (1748) de C. de Montesquieu,

« La loi, en général, est la raison humaine, en tant qu'elle gouverne tous les peuples de la terre ; et les lois politiques et civiles de chaque nation ne doivent être que les cas particuliers où s'applique cette raison humaine.

Elles doivent être tellement propres au peuple pour lequel elles sont faites, que c'est un très grand hasard si celles d'une nation peuvent convenir à une autre. Il faut qu'elles se rapportent à la nature et au principe du gouvernement qui est établi, ou qu'on veut établir, soit qu'elles le forment, comme font les lois politiques ; soit qu'elles le maintiennent, comme font les lois civiles.

Elles doivent être relatives au *physique* du pays ; au climat glacé, brûlant ou tempéré ; à la qualité du terrain, à sa situation, à sa grandeur ; au genre de vie des peuples, laboureurs, chasseurs ou pasteurs ; elles doivent se rapporter au degré de liberté que la constitution peut souffrir ; à la religion des habitants, à leurs inclinations, à leurs richesses, à leur nombre, à leur commerce, à leurs mœurs, à leurs manières. Enfin elles ont des rapports entre elles ; elles en ont avec leur origine, avec l'objet du législateur, avec l'ordre des choses sur lesquelles elles sont établies.

C'est dans toutes ces vues qu'il faut les considérer. C'est ce que j'entreprends de faire dans cet ouvrage. J'examinerai tous ces rapports : ils forment tous ensemble ce que l'on appelle *l'esprit des lois*.

(L'Esprit des lois, Livre I)

« Dans les pays froids, on aura peu de sensibilité pour les plaisirs ; elle sera plus grande dans les pays tempérés ; dans les pays chauds, elle sera extrême. Comme on distingue les climats par les degrés de latitude, on pourrait les

distinguer, pour ainsi dire, par les degrés de sensibilité. J'ai vu les opéras d'Angleterre et d'Italie : ce sont les mêmes pièces et les mêmes acteurs ; mais la même musique produit des effets si différents sur les deux nations, l'une est si calme et l'autre si transportée, que cela paraît inconcevable. (...)

« Il y a des pays où la chaleur énerve le corps et affaiblit si fort le courage que les hommes ne sont portés à un devoir pénible que par la crainte d'un châtement. L'esclavage y choque donc moins la raison. Et le maître y étant aussi lâche à l'égard de son prince que son esclave l'est à son égard, l'esclavage civil y est encore accompagné d'esclavage politique ». (Esprit des lois, livre XIV, chapitre 7).

(L'Esprit des lois, livre XIV)

1. Quels sont tous les facteurs identifiés par Montesquieu pour expliquer la diversité des régimes politiques ?
2. En quoi cette démarche peut-elle être considérée comme annonciatrice d'une démarche de sociologue ?

### COURS : Montesquieu, le premier sociologue ?

#### 2. Le positivisme d'Auguste Comte

Auguste Comte (1798 – 1857) est un jeune polytechnicien, qui cherche dans la science des clés de compréhension pour interpréter le moment historique que traverse la société européenne au début du XIX<sup>ème</sup> siècle. Auguste Comte part d'une conviction – on pourrait dire d'une intuition : pour lui, une vieille société est en train de mourir, la société médiévale, dont le principal ciment était la foi, organisée par l'Église catholique, et l'activité militaire, accordant les premiers rangs aux hommes de guerres. À cette société théologique et militaire, succède un autre type de société, scientifique et industrielle. Ainsi, pour Auguste Comte, les savants vont peu à peu remplacer les prêtres pour fournir la base intellectuelle et morale de la société et les industriels – entrepreneurs, directeurs de fabriques, banquiers – vont se substituer aux militaires dans l'ordre social.

Ce passage d'une société à une autre ne se fait cependant pas de façon pacifique et organisée : les contradictions entre l'ordre ancien et l'ordre nouveau provoquent des troubles sociaux, des crises, dont la révolution violente est l'une des expressions. Pour Auguste Comte, le triomphe de la société scientifique et industrielle est inévitable – nécessaire – mais il peut être retardé ou accéléré. Dès ses premiers travaux, dans les années 1820, il se donne comme objectif de fonder une science de la société – qu'il appelle sociologie – dont la fonction est de comprendre cette évolution et d'aider à son accomplissement.

C'est dans ses Cours de philosophie positive, parus entre 1832 et 1840, qu'A. Comte va préciser et réaliser ce programme. Il identifie ainsi une loi permettant de décrire les grandes évolutions de l'esprit humain : la « loi des trois états ».

#### Document 2 : La « loi des trois états » d'Auguste Comte

La « loi des trois états » Les trois phases de l'esprit humain		
L'âge théologique <i>L'enfance de la pensée</i>	L'âge métaphysique	L'âge positif <i>L'aboutissement de la pensée</i>
La fiction comme explication du monde	État métaphysique : les êtres surnaturels sont remplacés par des entités abstraites.	État positif : la science cherche à construire des faits établis.
Prétention à la connaissance absolue : la recherche des causes supérieures.	Recherche des causes relatives : les lois, les régularités	Recherche des causes relatives : les lois, les régularités
Le récit, la mythologie.	L'abstraction, l'ontologie.	La démonstration, la preuve.

3. Quelle évolution générale semble suivre l'esprit humain d'après ce tableau ?

### COURS : A. Comte et l'évolution des sociétés humaines

### 3. L'analyse des sociétés démocratiques d'Alexis de Tocqueville (1805-1859)

Alors qu'Auguste Comte faisait du développement de l'industrie le trait marquant des sociétés modernes – comme Marx le faisait avec le capitalisme – Alexis de Tocqueville donne la primauté à une autre évolution : la progression du fait démocratique.

Il définit la démocratie moins comme un régime politique particulier – doté d'un gouvernement démocratique -, mais davantage comme un phénomène social : le phénomène d'égalisation des conditions. Autrement dit, est démocratique une société où ne subsistent plus les distinctions des ordres et des classes, où tous les individus sont socialement égaux, où tous les honneurs sont également accessibles à tous et non conditionnés à des différences de naissance.

Cependant, à la manière d'un Montesquieu, il n'établit pas d'équivalence entre démocratie et liberté. Pour lui, tout comme une monarchie peut être despotique ou modérée, une république démocratique peut, selon les formes qu'elle prend, être libérale ou liberticide.

Il adopte alors une démarche comparatiste, pour tenter de comprendre ce qui distingue différentes sociétés démocratiques. Dans le premier tome *De la Démocratie en Amérique* (1835), il voit dans le modèle américain, un exemple de société parvenant à concilier démocratie et liberté et s'interroge sur les causes de cette réussite.

#### **Document 3 : Extrait de *De la Démocratie en Amérique* (1835), A. de Tocqueville**

« J'en ai déjà assez dit pour mettre en son vrai jour le caractère de la civilisation anglo-américaine. Elle est le produit (et ce point de départ doit sans cesse être présent à la pensée) de deux éléments parfaitement distincts, qui ailleurs se sont fait souvent la guerre, mais qu'on est parvenu à incorporer en quelque sorte l'un dans l'autre, et à combiner merveilleusement, je veux parler de l'esprit de religion et de l'esprit de liberté.

Les fondateurs de la Nouvelle-Angleterre étaient tout à la fois d'ardents sectaires et des novateurs exaltés. Retenus dans les liens les plus étroits de certaines croyances religieuses, ils étaient libres de tout préjugé politique. De là deux tendances diverses, mais non contraires, dont il est facile de trouver partout la trace, dans les mœurs comme dans les lois. (...)

Dans le monde moral, tout est classé, coordonné, prévu, décidé à l'avance. Dans le monde politique, tout est agité, contesté, incertain. Dans l'un, obéissance passive, bien que volontaire ; dans l'autre, indépendance, mépris de l'expérience et jalousie de toute autorité. Loin de se nuire, ces deux tendances, en apparence si opposées, marchent d'accord et semblent se prêter un mutuel appui. La religion voit dans la liberté civile un noble exercice des facultés de l'homme ; dans le monde politique, un champ livré par le Créateur aux efforts de l'intelligence. Libre et puissante dans sa sphère, satisfaite de la place qui lui est réservée, elle sait que son empire est d'autant mieux établi qu'elle ne règne que par ses propres forces et domine sans appui sur les cœurs. La liberté voit dans la religion la compagne de ses luttes et de ses triomphes, le berceau de son enfance, la source divine de ses droits. Elle considère la religion comme la sauvegarde des mœurs ; les mœurs comme la garantie des lois et le gage de sa propre durée. »

4. Qu'est ce qui caractérise la démocratie américaine pour Tocqueville ?
5. Comment explique-t-il cette réussite ?